



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2024

n° 2024 - 90

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Etai(en) présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procurat ion(s) :

M. SANTERRE Jacky donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, Mme SIRE Guislaine donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry, M. BUCHON Gérard,

Etai(ent) excusé(s) :

M. SANTERRE Jacky, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, Mme SIRE Guislaine, Mme TRAULET Delphine,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
11/12/2024

Date d'affichage
19/12/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

OBJET : Fonds de soutien 2025 de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le fond de soutien de la CCVS sera sollicité pour les travaux de requalification du centre bourg qui sont planifiés de 2024 à 2028. En effet, ils correspondent aux thématiques prioritaires du territoire de la Communauté de communes des Villes Sœurs.

La commune de Gamaches investie pour :

- l'amélioration de son habitat, de ses commerces et ses espaces publics.
- le développement économique du tourisme, des commerces et du patrimoine
- la sécurisation de ses espaces publics dont les aménagements de sécurité routière.

La Commune a choisi de solliciter une aide aux travaux de requalification du centre bourg de la phase 2 dite « de réouverture de la Vimeuse ».

La subvention du fond de soutien de la CC des Villes Sœurs étant accordée

annuellement, il est question de la solliciter, à nouveau, en 2025 à hauteur de 30%.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, hors Madame Traulet Delphine qui a dû sortir par nécessité, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE SOLLICITER** le fond de soutien de la CC des Villes Sœurs à hauteur de 30 % maximum pour les travaux réalisés et facturés de requalification du centre bourg, Phase 2.
- **D'HABILITER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 080-218003580-20241217-2024_90-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

